



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES PAR ECHANGES DE MAILS DU 04 FEVRIER 2022

Membres présents : Lydie Le Lay, Max Gouès, Gilbert Le Gall, Denis Le Dez, Jean Pierre Héréus et Dominique Bialgues.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Echanges de mails durant la semaine du 31 janvier 2022.

Coupes de District tour du 22 janvier 2022

Après analyse des FMI des matches de coupe opposant des équipes 1 à des équipes 2, la commission a constaté des fautes au règlement des coupes figurant sur le site article 5 qui stipule :

- > Ne peut participer à un match de coupe avec une équipe 2 ou 3 le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.
- > En outre ne peut participer à un match de coupe de district, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club évoluant en championnat régional Jeunes et en coupe Région Bretagne Jeunes.

Exemple : une équipe U16 Régionale est considérée comme supérieure à une équipe U17 District.

En conséquence, suite à évocation par la commission, celle-ci décide de donner match perdu par pénalité au club fautif qui est donc éliminé de la coupe concernée à savoir :

Coupe U15 1/16^{ème} de finale

AS St Martin vs EA St Renan 2 : 6 joueurs du côté de EA St Renan non autorisés à jouer car ayant évolué en équipe 1 U15 lors du dernier match officiel du 11/12/21. AS St Martin est qualifiée pour la suite de la compétition

Coupe U17 1/16^{ème} de finale

- Châteaulin FC 2 vs US Clohars Carnoët : 5 joueurs du côté de Châteaulin FC non autorisés à jouer car ayant évolué en équipe 1 U17 lors du dernier match officiel du 08/01/22. US Clohars Carnoët est qualifiée pour la suite de la compétition

Siège : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 secretariat@foot29.fff.fr

Antenne : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 dtrepos@foot29.fff.fr



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

- Plougastel FC 2 vs GJ L'Horn Plouéan : 7 joueurs du côté de Plougastel FC non autorisés à jouer car ayant évolué en équipe 1 U17 lors du dernier match 08/01/22. GJ L'Horn Plouéan est qualifié pour la suite de la compétition

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

CAS COVID :

Coupe U14 : 1/16^{ème} de finale

SP Milizac - FC Le Relecq : forfait du FC Le Relecq, ce club n'ayant fourni que 2 certificats de positivité sur le minimum des 4 requis pour demander le report de la rencontre. SP Milizac est qualifiée pour la suite de la compétition.

Coupe U16 : 1/16^{ème} de finale

SM Douarnenez - US Quimper : forfait de l'US Quimper, ce club n'ayant pas fourni le minimum des 4 certificats de positivité requis pour demander le report de la rencontre. SM Douarnenez est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES

Siège : 2 Avenue Georges Pompidou 29200 BREST - Tel 02 98 47 62 47 secretariat@foot29.fff.fr

Antenne : 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29336 QUIMPER CEDEX - Tel 02 98 47 62 47 dtrepos@foot29.fff.fr